

Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission » (Une fiche par type de mission)

Version : avril 2018

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 9, 10 et 11

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

Pour les missions à l'étranger de plus de 3 mois hors de l'Union européenne, il vous appartient de demander un avis consultatif auprès de France Volontaires ou du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (cf. dernière page). Après réception de cet/ces avis adresser l'ensemble du dossier à l'autorité administrative compétente.

→ Intitulé de la mission

Appui et soutien aux missions de prévention de la délinquance

→ Lieu(x) de réalisation de la mission :

France :

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d'outre-mer : Nouvelle-Calédonie - Province Nord

France entière

Union Européenne

Hors Union Européenne

→ Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)

Solidarité (1)

Environnement (6)

Santé (2)

Mémoire et citoyenneté (7)

Education pour tous (3)

Développement international et action humanitaire (8)

Culture et loisirs (4)

Intervention d'urgence (9)

Sport (5)

→ Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

L'objectif de la mission consiste à participer à des actions répondant à des besoins spécifiques au plan local, dans le domaine de la prévention de la délinquance, voire d'en proposer. Il s'agit aussi de mieux appréhender les attentes du public en matière de sécurité du quotidien.

→ Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

A - L'engagé du service civique assiste les services de l'État dans leurs missions de sensibilisation et de prévention de la délinquance, en participant à des actions répondant à des besoins spécifiques au plan local, voire en en proposant de nouvelles. Ces actions peuvent s'organiser autour d'un ou plusieurs axes, tels que :

- la prévention des violences notamment intrafamiliales ou scolaires (harcèlement, racket...);

- la prévention à destination des seniors ;

- la prévention des discriminations ;



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»
Version : avril 2018**



- la prévention des addictions ;
- la prévention des atteintes à l'environnement ;
- la prévention plus générale des atteintes aux biens et aux personnes.

L'engagé peut ainsi être amené à élaborer divers supports de sensibilisation et de prévention destinés à sensibiliser le public ciblé, à prendre contact avec des élus, différents services des collectivités territoriales, des administrations ou bien encore des associations également en charge des questions de prévention de la délinquance.

Il apporte également son soutien lors des missions de communication et de prévention développées dans le cadre de campagnes nationales telles que les opérations tranquillité vacances ou tranquillité seniors ou bien encore de partenariats conclus avec les acteurs institutionnels, associatifs ou les organismes représentatifs, Il peut être amené à développer de nouvelles actions de prévention et de sensibilisation à destination d'un public large ou plus ciblé, via les outils numériques.

Dans le cadre des violences intrafamiliales, le volontaire peut assurer le suivi de ce type de violences sur un territoire donné et les actions partenariales mises en œuvre pour leur résolution.

B - Le volontaire du service civique peut, par ailleurs, se voir confier la mission de mieux appréhender les besoins du public, afin notamment d'améliorer la prise de décision, l'allocation des ressources et des moyens des forces de sécurité et la prise en charge des victimes.

Dans ce cadre, le volontaire peut être chargé de participer à des enquêtes sur le terrain au contact de la population pour évaluer :

- 1°) les méthodes,
- 2°) les outils de recueil et de suivi des attentes de la population en matière de sécurité,
- 3°) les réponses apportées à ces attentes et répertorier les différents outils de communication entre les forces de sécurité intérieure et la population.

→ De quelle manière cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

L'engagé du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à l'institution. Il apporte un regard "jeune" à la structure (forces de sécurité intérieure) et contribue à la qualité des échanges avec les publics ciblés (administrations, collectivités, milieux académique et universitaire, associations, personnes âgées, jeunesse, etc.)

→ Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1

→ Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

Le jeune sera en contact avec les services de l'État, des associations et des publics variés (enfants, adolescents, publics en situation de handicap, personnes âgées...) relevant de CSP différentes.

→ En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?

Aucune connaissance technique n'est requise : il est avant tout demandé aux jeunes de faire preuve de motivation, d'engagement, de pédagogie et de bonne volonté.

→ Cette mission prévoit-elle l'accueil de volontaires de nationalité étrangère venant effectuer un Service Civique en France ?

- Oui Non